

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

—
APPEL A CANDIDATURES

ACTIVITE DE BOUTIQUE FLOTTANTE

Date et heure limites de réception des candidatures :

8 octobre 2026 à 12h00

Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
280, avenue Gérard Rouvière
CS 20013
11491 CASTELNAUDARY CEDEX
Tél : 04 68 23 68 43

1 - Objet et étendue de la consultation

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a été sollicitée pour une manifestation d'intérêt spontanée pour exercer une activité de boutique flottante dans le port fluvial à CASTELNAUDARY.

L'exploitation du domaine public liée à ces activités économiques fera l'objet d'une convention de sous-occupation temporaire du domaine public entre le titulaire de cet appel à manifestations d'intérêt et la Communauté de Communes.

La période d'exploitation du site, accordée à titre précaire et révocable, est consentie pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2026 au 30 octobre 2027 .

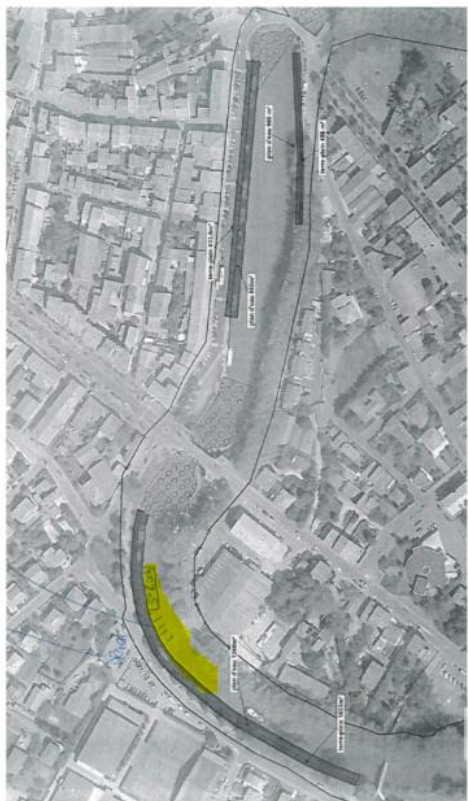
Le titulaire pourra solliciter la Communauté de Communes pour reconduire l'activité pour une année supplémentaire dans la limite de 3 reconductions.

Cette demande devra impérativement intervenir au plus tard quatre mois avant chaque période de reconduction. La Communauté de Communes devra alors se positionner sur cette demande de reconduction.

2 - Cadre juridique

L'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

3 - Description de l'emplacement



1 emplacement pouvant accueillir un bateau d'une longueur maximale de 10 mètres.

L'emplacement est situé dans la zone surlignée en jaune sur le plan, dans le deuxième bassin du port de Castelnaudary.

L'emplacement bénéficie d'une borne d'avitaillement en eau et en électricité ainsi que du WIFI (*tarifs non inclus dans le montant de la redevance*).

Une visite facultative du site est organisée le 30 septembre 2026 à 10h00 uniquement sur inscription auprès de Thomas BADON à l'adresse : thomas@castelnaudary-tourisme.com

4 - Redevance d'occupation du domaine public

En vertu de l'article L. 2125-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorisation d'occupation du domaine public est délivrée moyennant une redevance annuelle de 180 Euros par mètre-linéaire (hors fluides).

Le montant de la redevance pourra faire l'objet d'une révision à compter de la publication d'une nouvelle tarification au bulletin officiel des actes de Voies Navigables de France.

La redevance est indexée chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, l'indice initial étant le dernier indice connu au jour de l'attribution du présent appel à manifestation d'intérêt.

5 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une présentation détaillée du projet (concept, produits vendus, horaires d'ouverture, etc.).
- Obtention des autorisations d'urbanisme.
- Les certificats de conformité du bateau pour l'accueil du public :
 - Certificat de sécurité (validité à jour).
 - Certificat d'accessibilité.
 - Autorisation de navigation fluviale.
 - Tout autre document réglementaire exigé pour l'exploitation d'un bateau accueillant du public.
 - Toutes autres autorisations nécessaires à l'exercice des activités.
 - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité commerciale et l'accueil du public.
- Un engagement écrit à respecter les règles de propreté, de sécurité et de bon voisinage dans le port.
- Respecter les normes environnementales :
 - Gestion des déchets (tri sélectif, zéro plastique à usage unique,...).
 - Utilisation de matériaux écoresponsables.

6 - Conditions de remise des candidatures

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidatures doivent être :

- soit adressées par voie postale par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Service commande publique
280, avenue Gérard Rouvière
CS 20013
11491 CASTELNAUDARY CEDEX

- soit remises par transporteur, soit remis au siège de la Communauté de Communes contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Service commande publique
280, avenue Gérard Rouvière
11400 CASTELNAUDARY CEDEX

Les horaires d'ouverture du service sont les suivants : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

- soit adressées par mail à l'adresse : commandepublique@cccla.fr

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDIOIS

Candidature : Activité de boutique flottante

NE PAS OUVRIR

7 - Critères de sélection

Les critères retenus pour le jugement des candidatures seront les suivants :

- La cohérence du projet avec les valeurs de la collectivité (commerce local, originalité, attractivité).
- La qualité des produits ou services proposés.
- Le respect des exigences techniques et réglementaires de l'activité et du bateau.
- L'expérience du candidat dans la gestion d'un commerce ou d'une activité similaire.

8 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande à l'adresse suivante : commandepublique@cccla.fr au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures.

9 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier

6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré- contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Télécopie : 04 67 54 74 10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr